



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.9/1996/6  
6 janvier 1996

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

Commission de la population  
et du développement  
Vingt-neuvième session  
26 février - 1er mars 1996  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT :  
DROITS LIÉS À LA PROCRÉATION ET SANTÉ GÉNÉSIQUE

Flux de ressources financières en aide internationale  
aux activités en matière de population

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport est conforme à une disposition du nouveau mandat de la Commission de la population et du développement et du programme de travail pluriannuel de caractère thématique et comportant des priorités auxquels a souscrit le Conseil économique et social par sa résolution 1995/55 selon laquelle la Commission doit examiner régulièrement les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et établir un rapport à ce sujet. Ce rapport fait aussi suite à la résolution 49/128 de l'Assemblée générale (paragraphe 18) par laquelle le Secrétaire général est prié "d'établir, à l'intention des sessions de fond du Conseil économique et social, des rapports périodiques sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action".

Depuis la Conférence, les bailleurs de fonds de la communauté internationale ont fait preuve de leur dévouement à la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence et des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine. Il y a donc des signes d'augmentation du flux des ressources financières extérieures. De nombreux gouvernements ont formulé de nouvelles politiques mises à jour en matière de population et de développement en fonction des objectifs du Programme d'action. Il ressort des informations réunies dans le présent rapport que plusieurs pays en développement, malgré une situation économique peu favorable, ont augmenté les ressources intérieures destinées aux activités en matière de population ou manifesté un désir accru de procéder à de telles augmentations. Il faudra toutefois recueillir plus de données sur les ressources intérieures de façon plus systématique.

\* E/CN.9/1996/1

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
INTRODUCTION.....	1 - 8	3
I. FLUX DE RESSOURCES FINANCIERES AVANT LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT.....	9 - 14	3
A. Tendances de l'assistance bilatérale .....	9	3
B. Tendances de l'assistance multilatérale sous forme de dons	10 - 11	5
C. Tendances de l'assistance multilatérale sous forme de prêts	12	5
D. Tendances de l'assistance privée	13	6
E. Dépenses par régions .....	14	6
II. INITIATIVES DE MOBILISATION DE RESSOURCES DEPUIS LA CONFÉRENCE ...	15 - 52	6
A. Composante du Programme d'action portant sur les activités en matière de population .....	15 - 20	6
B. Secteurs sociaux connexes inscrits au Programme d'action.....	21 - 22	7
C. Initiatives internationales ayant affecté les flux de ressources ...	23 - 46	8
D. Initiatives nationales ayant affecté les flux de ressources internes .....	47 - 52	12
III. ÉVALUATION DES RESSOURCES REQUISES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION ET DE DÉVELOPPEMENT .....	53 - 58	13
IV. QUESTIONS CONCERNANT LA COLLECTE D'INFORMATIONS À PROPOS DES RESSOURCES .....	59 - 62	15
V. CONCLUSIONS .....	63 - 65	16

Tableaux

1. Aide publique au développement (APD) et part d'assistance aux activités en matière de population pour les principaux pays donateurs, 1993 .....	18
2. Tendances de l'assistance en matière de population, par source de financement, 1990 - 1993 .....	19

## INTRODUCTION

1. La Commission de la population et du développement, suivant son nouveau mandat approuvé par le Conseil économique et social par sa résolution 1995/55, doit examiner périodiquement les flux de ressources et les mécanismes de financement devant permettre de réaliser les objectifs du Programme d'action et préparer à ce sujet un rapport annuel dans le cadre de son programme de travail pluriannuel de caractère thématique et comportant des priorités. L'Assemblée générale, par sa résolution 49/128 (paragraphe 18), prie le Secrétaire général "d'établir à l'intention des sessions de fond du Conseil économique et social, des rapports périodiques sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du programme d'action et de faciliter l'échange d'informations entre les membres de la communauté des donateurs au sujet de l'aide internationale nécessaire". Le présent rapport est préparé en suite à ces mandats.

2. La Commission de la population et du développement a demandé au Fonds des Nations Unies sur les questions de population (FNUAP) de coordonner l'établissement du présent rapport, en tenant compte des contributions de tous les États membres et des organismes des Nations Unies compétents ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Depuis 1986, le FNUAP prépare au nom du Secrétaire général les rapports biennaux de la Commission de la population sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population, rapports qui contiennent les informations sur les ressources mises à la disposition des activités en matière de population par les diverses institutions et organisations des Nations Unies. Le dernier de ces rapports a été présenté à la vingt-huitième session de la Commission.

3. Le présent rapport est le premier rapport annuel sur les flux de ressources financières devant concourir à la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il se divise en cinq sections suivant l'introduction. La première section contient des informations sur les tendances des ressources tout au long de 1993 qui servent de référence pour mesurer l'ampleur et l'accentuation des changements depuis la Conférence, pour le moment et pour l'avenir. La deuxième section donne le détail des initiatives de mobilisation de ressources engagées depuis la Conférence. La troisième section porte sur la recherche et les projets actuellement en cours afin d'aider à mieux évaluer et préciser les ressources requises pour les activités concernant la population inscrites dans le Programme d'action. La quatrième section pose quelques questions importantes en matière de mobilisation de ressources. Les conclusions du rapport figurent en cinquième section.

#### I. FLUX DE RESSOURCES FINANCIÈRES AVANT LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT<sup>1</sup>

4. Les tendances des apports de ressources internationales jusqu'en 1992 étaient présentées dans le rapport sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population soumis à la Commission de la population et du développement à sa vingt-huitième session (document E/CN.9/1995/3). Un grand nombre des réponses aux questionnaires annuels de 1994 sur les ressources offertes par les entités bilatérales et multilatérales ne sont pas encore parvenues au FNUAP. Les informations contenues dans cette première partie concernent donc essentiellement les flux de ressources internationales jusqu'à fin 1993. Mais les informations reçues après l'établissement du

présent rapport, une fois compilées et analysées, seront mises à la disposition de la Commission au cours de la présente session.

5. Le tableau 1 donne la situation de l'aide publique au développement (APD) dans les principaux pays donateurs en 1993 ainsi que la part de l'APD spécifiquement consacrée à l'aide aux activités en matière de population. Dans l'ensemble, en 1993 l'APD se montait à 0,3 % du produit national brut (PNB) des principaux pays donateurs, allant de 1 % du PNB au Danemark, en Norvège et en Suède, à moins de 0,2 % pour les États-Unis d'Amérique. Le Programme d'action (paragraphe 14.11) mentionne un objectif convenu de 0,7 % du PNB devant être consacré à l'aide publique au développement dans son ensemble et souhaite un accroissement de la part revenant aux programmes axés sur la population et le développement à la mesure des activités requises pour atteindre les fins du Programme d'action. En 1993, quatre pays - Danemark, Norvège, Suède et Pays-Bas - ont atteint ou dépassé ce niveau recommandé d'une APD représentant 0,7 % de leur PNB.

6. Le tableau 1 donne aussi le montant des fonds principaux consacrés aux activités en matière de population.<sup>2</sup> Le montant total en provenance de sources bilatérales est de 777 millions de dollars, les États-Unis ayant apporté la contribution de loin la plus importante en termes absolus, soit 367 millions de dollars.

7. Cependant, en 1993, la part d'APD réservée aux activités en matière de population ne se monte qu'à 1,4 % du total et chez plusieurs des principaux donateurs elle est en fait bien inférieure à 1 %. Il convient d'observer ici l'attitude positive envers les activités en matière de population adoptée par des pays tels que le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et les États-Unis, qui ont consacré plus de 2 % de leur APD à ce secteur. Mais parmi ces principaux donateurs, seule la Norvège, avec 4,22 %, a dépassé la cible maintes fois mentionnée de 4 % de l'APD affectée au secteur de la population.

8. Le tableau 2 présente un résumé des tendances globales de l'assistance extérieure aux activités en matière de population, par source de financement, y compris les engagements de prêts de la Banque mondiale, pour 1990 - 1993; les données de 1994 ne sont pas encore disponibles. Les ressources acheminées par le truchement du FNUAP ne figurent pas dans ce tableau afin d'éviter de les comptabiliser deux fois, puisque les comptes rendus des flux bilatéraux d'assistance aux activités de population incluent généralement les fonds donnés au FNUAP. Il ressort de ce tableau que, dans l'ensemble, l'assistance internationale aux activités en matière de population a augmenté durant cette période, passant de 972 millions de dollars en 1990 à 1 milliard 310 millions en 1993, soit une augmentation de près de 35 %.

#### A. Tendances de l'assistance bilatérale

9. En 1990, sur le montant total de l'assistance internationale aux activités en matière de population, 669 millions de dollars venaient de sources bilatérales, ce montant est passé à environ 777 millions en 1993. C'est là une augmentation d'environ 16 % mais, en termes de dollars constants, l'augmentation n'est que d'à peu près 9 %. En 1990, la part de l'ensemble de l'assistance aux programmes de population provenant de sources bilatérales était de 69 %, mais cette part n'était plus que de 59 % en 1993.

## B. Tendances de l'assistance multilatérale sous forme de dons

10. L'assistance multilatérale aux activités en matière de population est apportée par les institutions et organisations des Nations Unies qui exécutent des programmes ayant trait aux questions de population. Pour nombre de ces organisations, les fonds affectés à ces activités proviennent principalement du FNUAP et, dans une moindre mesure, de leurs budgets ordinaires et d'autres sources de financement. Le FNUAP est la principale source d'assistance dans ce domaine parce que c'est la première source de financement de ces activités pour les autres organisations multilatérales du système des Nations Unies et parce qu'il appuie directement de nombreuses activités d'assistance par le biais de l'exécution de programmes nationaux. En 1993, environ 80 % de l'ensemble de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population sous forme de dons a été acheminée par le truchement du FNUAP. Sur la période 1990 - 1995, les ressources annuelles du FNUAP sont passées de 212 millions à 306 millions de dollars.

11. En 1990, le système des Nations Unies, moins le FNUAP, a fourni 86 millions de dollars, soit 9 % du montant total de l'assistance aux activités en matière de population. En 1993, l'assistance multilatérale du système des Nations Unies, en dehors du FNUAP, se montait à 66 millions de dollars, soit 5 % du total des ressources extérieures consacrées à ce secteur. Les institutions et organisations suivantes rendent compte de ressources financières consacrées aux activités en matière de population : le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les commissions régionales.

## C. Tendances de l'assistance multilatérale sous forme de prêts

12. La Banque mondiale et de plus en plus les banques régionales de développement sont d'autres sources importantes d'assistance multilatérale aux activités en matière de population auxquelles elles affectent des prêts et des crédits. L'aide de la Banque mondiale à ces activités est mentionnée séparément parce que son assistance consiste en prêts plutôt qu'en dons. Par ailleurs, il risque d'y avoir un écart profond et variable entre les engagements de prêts de la Banque mondiale et ses dépenses réelles. En outre, la Banque mondiale fournit des chiffres qui portent sur des engagements pluriannuels, enregistrés l'année où ils ont été approuvés mais portant en fait sur toute la durée de l'accord. Les prêts de la Banque mondiale en 1990 se montaient à 169 millions de dollars, soit 17 % du montant total de l'assistance aux activités en matière de population. En 1993, la Banque mondiale a consacré environ 344 millions de dollars à ce secteur, ce qui est le deuxième montant le plus élevé que la Banque ait affecté aux activités en matière de population depuis 1984. Sur ce montant total, 195 millions de dollars ont été déboursés sous forme de prêts de l'Association internationale de développement (IDA), consentis à des conditions libérales et 145 millions sous forme de prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), aux conditions en vigueur.

D. Tendances de l'assistance privée

13. Comme le montre le tableau 2, des sources privées, dont des organismes caritatifs, fournissaient en 1990 48 millions de dollars, soit 5 % du montant total de l'assistance aux activités en matière de population. En 1993, le montant en provenance de sources privées s'est considérablement accru, passant à 124 millions de dollars, soit 9 % du montant total.

E. Dépenses par régions<sup>4</sup>

14. Pendant la période 1990-1993, il y a eu une augmentation des dépenses internationales consacrées aux activités en matière de population en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis qu'il y avait un déclin de celles consacrées à l'Asie et au Pacifique. En 1990, l'Asie et le Pacifique recevaient environ 35 % du montant total de ces ressources, pourcentage qui était passé à 27 en 1993. L'Afrique subsaharienne, dont la part était d'environ 25 % en 1990, a reçu 27 % en 1993. De même, la part de l'Amérique latine et des Caraïbes est passée de 15 % en 1990 à 18 % en 1993. Les programmes interrégionaux ont aussi augmenté en proportion du montant total des dépenses, passant d'environ 16 % en 1990 à 18 % en 1993. Pour l'Asie occidentale, l'Afrique du Nord et l'Europe, il n'y a pas eu de modification sensible de ces dépenses.

II. INITIATIVES DE MOBILISATION DE RESSOURCES DEPUIS LA CONFÉRENCE

A. Composante du Programme d'action portant sur les activités en matière de population

15. La Conférence internationale sur la population et le développement est la première conférence internationale des Nations Unies qui ait énoncé clairement les ressources devant être mobilisées pour réaliser un ensemble précis d'objectifs. Cette évaluation des ressources requises se fonde sur le caractère opérationnel du Programme d'action. Les activités en matière de population inscrites dans le Programme d'action comportent quatre aspects : l'information et les services de planification familiales; les autres services de santé en matière de reproduction; les programmes de prévention des maladies sexuellement transmissibles notamment le virus d'immuno-déficience humaine/syndrome d'immuno-déficience acquise (VIH/sida); et les activités de base en matière de recherche, de collecte et d'analyse de données. L'on a estimé le coût de ces activités à 17 milliards de dollars par an d'ici l'an 2000, passant à 21,7 milliards en l'an 2015, en dollars constants de 1994. Le Programme d'action suggère que sur ce total estimé, au plan mondial, environ deux tiers des ressources requises dans les pays en développement devront venir à l'avenir de sources intérieures. L'on estime donc provisoirement que des sources extérieures devront pourvoir à un tiers des coûts prévus : soit 5,7 milliards de dollars en l'an 2000 puis jusqu'à 7,2 milliards en l'an 2015.

16. Mais le Programme d'action reconnaît explicitement que certains pays ne pourront pas assumer deux tiers des coûts estimés de leurs programmes nationaux. Nombreux sont les pays d'Afrique, et en particulier d'Afrique subsaharienne, qui auront besoin d'une assistance spéciale pour réaliser les mesures recommandées par la Conférence en matière de population. Dans les cas où les ressources intérieures sont plus gravement handicapées, du fait d'une économie en souffrance, d'infrastructures insuffisantes, des effets néfastes des programmes d'ajustement structurel et du manque de personnel qualifié, il

faut s'attendre à ce qu'une assistance extérieure plus importante soit requise pour les activités en matière de population.

17. Une part importante des ressources nécessaires pour les programmes nationaux en Asie devrait être mobilisée à l'intérieur même des pays concernés, en particulier ceux d'Asie orientale et certains des pays d'Asie du Sud-Est. Mais dans cette région comme en Asie du Sud certains pays continueront d'avoir besoin d'une importante assistance extérieure.

18. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des ressources extérieures ne seront requises que pour probablement moins du tiers du coûts estimés pour les programmes envisagés. En effet, les programmes gouvernementaux y sont plus développés, tandis que le secteur privé et les organisations non gouvernementales jouent un rôle important dans de nombreux pays de cette région.

19. Il y a en Afrique du Nord et en Asie occidentale des pays dont la situation socio-économique et les programmes sont très différents. De même qu'en Asie, la part de l'assistance extérieure qui sera requise pour financer les activités en matière de population inscrites dans le Programme d'action va varier d'un pays à l'autre.

20. Les pays aux économies en transition vont avoir besoin d'une assistance technique importante mais temporaire pour faciliter la transformation de leurs programmes en matière de population et de santé génésique afin d'offrir des services et une information de qualité pour la planification familiale.

#### B. Secteurs sociaux connexes figurant au Programme d'action

21. Pour appuyer les autres programmes de développement socio-économique qui figurent dans le Programme d'action, certains pays vont avoir besoin d'une aide financière allant au-delà de celle prévue pour les activités en matière de population. Le Programme d'action invite notamment à renforcer les moyens d'action des femmes et reconnaît le rôle de l'éducation dans ce but et les ressources de l'éducation de base devraient donc être nettement augmentées. De même, la "santé pour tous" ne pourra être réalisée que grâce à une amélioration des conditions d'hygiène et de l'apport d'eau potable. Pour réaliser ces objectifs, les niveaux actuels d'affectation de ressources devront être relevés. Ces augmentations devront être obtenues en mobilisant des ressources aux plans national et international et en assurant la participation de toutes les organisations nationales et internationales compétentes.

22. Le Programme d'action de la Conférence prend note de l'initiative de mobilisation de ressources pour assurer à tous l'accès aux services sociaux de base, connue sous le nom d'"initiative 20-20". En effet, dans le Programme d'action du Sommet mondial sur le développement social, pays développés et pays en développement partenaires intéressés sont invités à prendre des engagements réciproques en termes d'APD et de budgets nationaux consacrés aux programmes de services sociaux de base. Les consultations menées dans le cadre des organisations des Nations Unies au cours de l'année passée ont permis de mieux préciser ces concepts. Le Gouvernement norvégien compte sponsoriser en avril 1996 une réunion internationale afin d'examiner comment de tels accords pourraient être mis en pratique par les pays intéressés.

### C. Initiatives internationales ayant affecté les flux de ressources

23. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, plusieurs initiatives internationales ont mis l'accent sur l'augmentation des ressources devant permettre l'application du Programme d'action. On verra ci-après que ces initiatives ont offert des moyens importants d'échanges d'informations sur les ressources requises.

#### 1. Réunion du Comité d'aide au développement

24. Juste après la Conférence, en novembre 1994, une réunion a été organisée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Lors de cette réunion, le Directeur exécutif du FNUAP, après avoir fait ressortir la réussite de la Conférence, a demandé à la communauté internationale de prendre la responsabilité de mobiliser les ressources extérieures requises pour institutionnaliser la santé génésique, notamment la planification familiale et la santé sexuelle, et les programmes en matière de population, suivant les dispositions du Programme d'action. Plusieurs membres de l'OCDE ont insisté sur l'importance de réaliser rapidement le Programme d'action. Il a été convenu qu'il serait utile d'en examiner plus avant les aspects opérationnels.

#### 2. Réunion consultative

25. L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/128, prie le Secrétaire général de procéder à des consultations avec les divers organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et divers organismes et organisations d'aide bilatérale, en vue de promouvoir un échange d'informations entre eux au sujet de l'aide internationale nécessaire, de faire périodiquement le point des besoins spécifiques des pays dans le domaine de la population et du développement et de faire en sorte qu'un maximum de ressources soit disponible et utilisé au mieux. Le Directeur exécutif du FNUAP a convoqué en janvier 1995, à la demande du Secrétaire général, une réunion consultative sur la mobilisation de ressources devant concourir à l'application du Programme d'action. Des représentants de divers organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux, de la Banque mondiale et de plusieurs institutions financières régionales ont participé à ces consultations.

26. Ils ont examiné l'utilité de réunions de haut niveau pour mobiliser des ressources et ont suggéré de tirer parti des mécanismes existants dans les pays, dont le système des coordonnateurs résidents, les groupes consultatifs de la Banque mondiale et les tables rondes du PNUD, afin de mobiliser les ressources requises dans chaque pays. Il a été convenu qu'il faudrait organiser des consultations internationales à ce sujet périodiquement, de préférence au moment des sessions annuelles de la Commission de la population et du développement.

#### 3. Atelier de donateurs sur l'exécution des programmes de santé génésique

27. L'Overseas Development Administration (ODA) du Royaume-Uni et l'Agency for International Development des États-Unis ont sponsorisé un atelier sur l'exécution des programmes de santé génésique qui s'est tenu à New York du 12 au 14 juin 1995. Cet atelier, organisé en suite à la réunion du CAD de novembre 1994, avait pour but de favoriser une meilleure compréhension des stratégies qui pourraient contribuer le plus efficacement possible à améliorer la santé génésique et à promouvoir la réalisation du Programme d'action. On y



a fait remarquer que l'on demandait à divers donateurs de multiplier leurs activités en matière de santé génésique en un moment où les ressources se font rares. L'importance du message suivant a été portée à l'attention des donateurs : il faut assurer dans chaque pays à chacun des éléments essentiels du programme - planification familiale, prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH et maternité sans risque - le soutien d'au moins un donateur ou du Gouvernement. Tous les gouvernements et donateurs ont été priés instamment de tenir compte de la nécessité de consacrer des investissements à la jeunesse, de dialoguer et de coordonner leurs efforts.

#### 4. Initiatives bilatérales

28. Depuis la Conférence internationale, un des signes les plus encourageants de la volonté toujours plus nette de la part des pays en développement d'assurer le financement des programmes en matière de population est le nombre croissant des pays donateurs qui se sont engagés à offrir un soutien accru. Durant les préparatifs et pendant la Conférence même, plusieurs donateurs, dont plusieurs des principaux pays donateurs, se sont engagés à relever de façon très nette au cours des prochaines années le niveau de leur aide aux activités en matière de population.

29. À la veille de la Conférence, le Gouvernement japonais a annoncé une Initiative globale sur la population et le sida dans le cadre de laquelle il a fait part de son intention de consacrer 3 milliards de dollars sur une période de sept ans (1994 - 2000) aux problèmes relatifs à la population et à la propagation du VIH/sida. Sur ce montant, 1 milliard devrait servir aux activités essentielles en matière de population et de planification familiale.

30. Le Gouvernement allemand a déclaré son intention de dépenser environ 2, 1 milliard de dollars sur les six prochaines années (1995 - 2000) pour les programmes en matière de population. L'assistance de l'Allemagne en matière de population suit une double stratégie : les services de planification familiale sont considérés comme la priorité des priorités, un moindre degré de priorité étant accordé à l'éducation en matière de santé, au VIH/sida et aux mesures destinées à démarginaliser les femmes qui ont un impact sur leur comportement en matière de reproduction. Lors de la Conférence internationale, l'Allemagne avait annoncé qu'elle allait faire passer son soutien aux activités de planification familiale de 93 millions de dollars en 1994 à 127 millions en 1995. Environ deux tiers de l'aide allemande aux activités en matière de population passe actuellement par des voies bilatérales, un tiers étant acheminé par le truchement d'organisations multilatérales et d'organisations internationales non gouvernementales. L'augmentation prévue du montant de 1995 par rapport à celui de 1994 inclut les nouveaux engagements pris par l'Allemagne eu égard au Programme d'action.

31. En juillet 1995, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est engagé à augmenter son aide pour les activités relatives à la population et à la santé génésique d'environ 65 % soit un total d'environ 160 millions de dollars sur deux ans. L'ODA de ce pays aborde l'ensemble des problèmes de santé génésique en matière d'assistance aux activités de population tout en mettant plus particulièrement l'accent sur la planification familiale.

32. La Commission européenne de l'Union européenne a annoncé qu'elle compte augmenter son aide aux activités en matière de population en la multipliant par plus de dix d'ici l'an 2000. Elle s'est fixé pour objectif d'offrir d'ici l'an 2000 environ 400 millions de dollars par an aux programmes de ce secteur. L'Union européenne doit mettre plus particulièrement l'accent sur l'aide aux

activités en matière de population en Afrique subsaharienne. Elle apporte son assistance aux pays en développement en contribuant notamment aux programmes de pays du FNUAP, comme dans le cas de l'Egypte et de la République arabe syrienne.

33. En octobre 1995, le Gouvernement danois a déclaré son intention de créer à l'intention des programmes en matière de population en Afrique un fonds spécial de 35 millions de couronnes (soit environ 3,6 millions de dollars) dont l'administration serait assurée par le FNUAP. Signalant la gravité des problèmes démographiques de l'Afrique, le Gouvernement danois a spécifié que ce fonds devrait servir à exécuter le Programme d'action sur ce continent. De surcroît, le Gouvernement a fait part de son intention d'apporter en 1995 au FNUAP une contribution extraordinaire supplémentaire de 12 millions de couronnes (soit environ 2,2 millions de dollars). Cette contribution supplémentaire sera affectée aux problèmes sociaux liés à la santé sexuelle et génésique, notamment à la recherche sur les comportements des hommes et sur l'augmentation de leur participation aux programmes de santé génésique.

34. En août 1995, le Gouvernement belge a annoncé son intention de mettre en place en 1995 un fonds d'affectation spéciale de 20 millions de francs (environ 700 000 dollars) en plus de sa contribution habituelle au FNUAP. Ce fonds serait un mécanisme multi-bilatéral administré par le FNUAP pour des programmes spéciaux en faveur du Nigéria et de l'Ouganda et pour des activités de recherche interrégionale.

35. Le Gouvernement australien a annoncé une initiative de quatre ans, jusqu'en 1998, portant sur 130 millions de dollars pour aider aux programmes en matière de population et de planification familiale dans les pays en développement. Cela représente une augmentation de 47 % par rapport à l'aide consentie par l'Australie pour ce type de programmes au cours des quatre ans précédents.

36. Le Parlement des Pays-Bas a récemment prié instamment le Gouvernement hollandais d'augmenter les fonds consacrés aux activités en matière de population pour parvenir d'ici 1998 à la cible de 4 % du budget de l'assistance au développement. Le niveau des fonds consacrés par les Pays-Bas à l'assistance aux activités internationales en matière de population passerait ainsi d'à peu près 50 millions de dollars actuellement à environ 125 millions d'ici 1998, soit une augmentation de 150 %.

37. Le Gouvernement suisse a aussi récemment indiqué son intention d'apporter une contribution supplémentaire au FNUAP pour les activités déployées dans les pays en développement devant précisément concourir à la réalisation du Programme d'action. Les détails de cette contribution, qui devrait se monter à plus de 2 millions de dollars, sont actuellement à l'examen.

##### 5. Initiatives multilatérales

38. Le financement du FNUAP est en augmentation depuis la Conférence internationale sur la population et le développement. Lors de la séance de clôture de la Conférence pour les annonces de contributions tenue en novembre 1995, le Directeur exécutif du FNUAP a expliqué aux participants que les prévisions de ressources générales du FNUAP pour 1995 se montaient à environ 306 millions de dollars. Il s'agit là d'une augmentation de 16 % par rapport au montant de 1994 et du niveau le plus élevé jamais atteint par le FNUAP, qu'a permis le soutien généreux de plus de 90 donateurs, en particulier le

Japon, les Pays-Bas, les États-Unis, l'Allemagne, la Norvège, le Danemark, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Finlande et la Suisse. Le FNUAP s'est fixé pour cible en 1996, d'après le plan de travail approuvé par son Conseil d'administration, de parvenir à un montant de 325 millions de dollars.

39. En plus des contributions volontaires destinées à ses programmes ordinaires, le FNUAP reçoit aussi des fonds réservés à des projets particuliers qu'il gère comme ressources bilatérales. En 1994, des accords multi-bilatéraux et autres arrangements semblables ont permis d'obtenir 11,3 millions de dollars supplémentaires. Un nouveau donateur remarquable dans ce domaine est l'Espagne qui a indiqué son intention d'offrir sur plusieurs années 1 million de dollars par an.

40. La Banque mondiale a signalé qu'elle allait à l'avenir augmenter les ressources qu'elle consacre aux activités en matière de population et de développement. Ces dernières années, la Banque a non seulement nettement relevé son assistance financière aux programmes relevant de l'éducation et de l'environnement qui font progresser directement ou indirectement les objectifs du Programme d'action, elle a aussi augmenté sa participation aux programmes relevant de la population, de la santé et de l'alimentation qui concernent directement les questions de santé primaire et génésique inscrites dans le Programme d'action. Les prêts de la Banque mondiale aux activités relevant de la population devraient passer de 200 à environ 500 millions de dollars par an au cours des années à venir.

41. Les banques régionales témoignent aussi de plus d'intérêt pour le financement des projets en matière de population. En 1994, la Banque asiatique de développement a pour la première fois financé des activités en matière de population et de planification familiale en consentant des prêts à des conditions extrêmement favorables au Bangladesh, au Pakistan, aux îles Marshall et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Lors la Conférence internationale, la Banque asiatique de développement a déclaré qu'elle avait adopté en juillet 1994 une nouvelle politique en matière de population afin de favoriser un cadre de mise en valeur des ressources humaines tenant compte des rôles masculins et féminins en soutien aux activités de planification familiale, de santé, d'éducation et de nutrition et pour promouvoir une diminution de la fécondité.

42. Le Président de la Banque africaine de développement a informé la Conférence internationale de la politique adoptée par la Banque en 1992 à propos de la population et des directives dont elle s'est dotée pour mettre sa politique en application et qui ont été publiées en juillet 1994. Il a aussi mentionné que la Banque avait l'intention d'affecter 30 à 60 % de ses ressources aux secteurs agricole et social et que de nombreux projets qu'elle avait approuvés en matière de santé contenaient des éléments de santé génésique.

#### 6. Initiatives d'organisations non gouvernementales

43. Soixante parlementaires représentant 30 pays se sont réunis à Bruxelles en mai 1995 pour concrétiser leur soutien aux objectifs du Programme d'action. Ce Forum de parlementaires européens pour l'action était organisé par le groupe de parlementaires britanniques chargé des questions de population, de développement et de santé génésique et par le Groupe de travail du Parlement européen sur la population, le développement durable et la santé génésique. Ce Forum a adopté une déclaration invitant les parlementaires et gouvernements

européens à appuyer les objectifs du Programme d'action, en particulier eu égard à la mobilisation de ressources. La Déclaration souhaite aussi une augmentation de l'aide publique au développement pour qu'elle atteigne 0,7 % du PNB et l'affectation de 4 % de l'APD aux programmes concernant la population.

44. L'organisation de parlementaires pour l'action mondiale a organisé une réunion internationale des comités d'aide extérieure des pays développés qui s'est tenue au Congrès américain le 18 octobre 1995. L'on y a mis en exergue les objectifs du Programme d'action et la nécessité de mobiliser plus de ressources sur le plan international pour en assurer la réalisation. Les parlementaires ont été invités à encourager, appuyer et approuver des budgets contenant des ressources accrues pour l'aide au développement et en particulier pour les initiatives concernant la population et la lutte contre la pauvreté ainsi que la démarginalisation des femmes et à promulguer des législations dans ce sens. Les participants se sont engagés à essayer de parvenir à la cible de 0,7 % du PNB pour l'APD dont 4 % pour l'assistance aux initiatives en matière de population.

45. Le Wellcome Trust, une des plus importantes organisations caritatives, a récemment annoncé son intention de commencer à financer des activités dans le domaine de la population. Jusqu'à présent, la plupart de ses programmes sont consacrés à la recherche médicale. Le Trust doit mettre en place un nouveau programme affectant environ 15 millions de dollars par an sur cinq ans à des recherches et études pilotes en matière de population.

46. 42 représentants d'organisations intéressées de nombreux pays donateurs, sponsorisés par la Fondation Rockefeller et le FNUAP, se sont réunis à Dublin du 3 au 7 octobre 1995 pour examiner des stratégies destinées à améliorer l'action européenne en faveur de la santé génésique dans les pays en développement. Après avoir déterminé les principaux thèmes issus de la Conférence internationale, ils ont échangé les expériences de leurs pays et conçus des plans d'activités de suivi. Ils ont adopté la Déclaration de Dublin demandant l'augmentation de l'aide extérieure en faveur des activités concernant la population et la santé génésique dans les pays en développement.

D. Initiatives nationales ayant affecté  
les flux de ressources internes

47. Il semble bien que dans le monde entier de nombreux pays en développement aient déjà pris des mesures visant la formulation de plans nationaux d'action comme les y invite le Programme d'action ou soient sur le point de le faire. Plusieurs pays ont fait en sorte de diffuser le plus largement possible les résultats de la Conférence internationale et se sont efforcés de plaider pour une meilleure compréhension des changements issus de la Conférence. Plusieurs pays ont engagé des études afin d'ajuster leurs programmes pour qu'ils reflètent cette nouvelle orientation. Dans le domaine de la santé génésique, notamment de la planification familiale et de la santé sexuelle par exemple, des pays ont commencé de mettre au point, à partir des réseaux existants de soins de santé primaire, des systèmes complets et intégrés qui offrent toute une gamme de services.

48. Puisqu'il s'est écoulé à peine plus d'un an depuis la Conférence internationale, il serait quelque peu prématuré de procéder à une évaluation complète des réactions en termes d'apport de ressources intérieures. C'est pourquoi l'on ne présente dans les paragraphes suivants qu'un simple aperçu

des nouvelles priorités adoptées par certains pays en développement afin d'exécuter le Programme d'action.

49. Le Bangladesh a conçu des plans et politiques qui vont au-delà des programmes de planification familiale. L'on y accorde une attention toute particulière à l'éducation, à la santé et à la démarginalisation des femmes. De ce fait, les ressources affectées au secteur social ont augmenté, passant d'environ 15 % du total des ressources annuelles consacrées au développement en 1990-1991 à 27 % en 1994-1995.

50. Le Gouvernement pakistanais a annoncé que son budget national pour les activités en matière de population a été augmenté de 30 %. Aux Philippines, le Gouvernement a récemment affecté un montant plus élevé à sa commission nationale chargée de la population. Le Gouvernement namibien a affecté dans son premier plan national de développement, pour la période 1996-2000, plus de 10 millions de rands aux activités concernant la population et le développement.

51. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a ajusté son programme national de santé génésique et de planification familiale en fonction des recommandations du Programme d'action. Le ministère de la santé et de l'éducation médicale a déjà obtenu 2,35 millions de dollars de plus pour le prochain exercice budgétaire et a demandé une augmentation supplémentaire de près de 3 millions pour ce même budget. Dans le même temps, le Gouvernement a mis en place un comité chargé d'assurer le suivi de l'exécution du Programme d'action.

52. Il y a encore plusieurs autres exemples de pays qui ont adopté après la Conférence de nouvelles politiques dont l'impact va se faire sentir sur les apports de ressources nationales, même si dans la plupart des cas l'on ne dispose pas encore de montants exacts. Plusieurs pays ont organisé des ateliers pour déterminer comment mettre en œuvre le programme d'action. Ces ateliers devraient être suivis par la formulation de programmes nationaux en matière de population qui donneront le détail des ressources requises pour la réalisation du Programme d'action. Plusieurs gouvernements ont aussi pris des mesures afin de modifier leur plan de développement pour y incorporer des éléments du Programme d'action. Certains ont constitué des équipes de travail chargées d'examiner et de consolider les politiques nationales en matière de population en fonction du Programme d'action, ce qui devrait aboutir à la formulation de programmes nationaux. Il est fort probable que toutes ces activités vont se traduire par une augmentation des ressources en provenance de sources intérieures ou, dans les cas de graves difficultés économiques, à de nouvelles demandes d'aide extérieure.

### III. ÉVALUATION DES RESSOURCES REQUISES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION ET DE DÉVELOPPEMENT

53. Le Programme d'action, au paragraphe 16.28, invite spécifiquement la communauté internationale à examiner régulièrement les besoins particuliers des pays dans le domaine de la population et du développement. Les estimations contenues dans le Programme d'action avaient été établies aux niveaux sous-régional et mondial. L'ampleur des ressources requises et leur degré d'augmentation varie énormément suivant les sous-régions et au sein de celles-ci. L'on s'efforce actuellement de préciser ces estimations pour chaque pays. On trouvera ci-après un résumé de ce travail.

54. Le FNUAP effectue périodiquement, en collaboration avec d'autres institutions internationales, des missions d'analyse des programmes et des stratégies de développement afin d'évaluer les besoins et priorités des pays en matière de population. Les rapports de ces missions peuvent aussi servir de moyens supplémentaires pour déterminer les besoins spécifiques des pays en développement dans ce domaine, en termes de programmes et de ressources. L'on s'efforce à présent de faire en sorte que les prochaines missions tiennent compte des objectifs inscrits dans le Programme d'action, notamment ceux concernant le suivi de l'apport des ressources requises.

55. L'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement dans les années 90, qui jouit d'un soutien international et qu'administre le FNUAP, est une autre source de plus en plus importante d'informations sur les ressources requises. Des études de pays sont effectuées dans le cadre de ce programme pour évaluer les besoins de moyens de contraception et de gestion logistique, lesquelles études offrent des détails sur les coûts des moyens de contraception et de la gestion logistique sur une période de 10 ans. 12 études ont déjà été effectuées dans toutes les régions du monde, dont 11 ont été achevées, leurs résultats étant maintenant publiés.

56. Tout récemment, le FNUAP a achevé des profils de pays d'Afrique subsaharienne et des profils similaires sont en cours de préparation pour d'autres pays en développement. Ces profils contiennent notamment des données sur la situation des indicateurs socio-économiques essentiels de ces pays, des premières estimations des ressources requises pour les programmes nationaux concernant la population et le développement, ainsi qu'un résumé des politiques nationales y relatives. Pour l'Asie, des projets de profils ont été distribués aux bureaux de terrain et aux directeurs et responsables des programmes nationaux afin qu'ils présentent leurs observations. L'on souhaite en priorité compléter rapidement et diffuser les profils des républiques d'Asie centrale et du Kazakhstan. Un jeu complet de ces profils de pays doit être achevé, révisé et diffusé largement courant 1996.

57. Des universités et autres institutions de recherche participent aussi à l'évaluation des ressources dont ont besoin les services de santé et de planification de la famille des pays en développement. Par exemple, aux États-Unis, l'organisation Family Health International et l'Université de Caroline du Nord travaillent en ce moment sur un projet pilote de conception d'une matrice des dépenses de planification familiale dont le but est de mettre au point une méthode standard d'estimation des dépenses nationales de planification familiale. Dans le cadre d'une étude pilote des indicateurs clés nécessaires au suivi des programmes de santé génésique, le FNUAP a aussi recueilli des données de contrôle pour mettre au point une méthode qui permette de recueillir des informations sur les flux nationaux de ressources. L'Université de Princeton, avec l'aide de la Fondation Rockefeller, procède actuellement à une analyse de l'ampleur des besoins de services de planification familiale qui ne sont pas satisfaits et des méthodes possibles pour réussir à répondre à ces besoins.

58. La Fondation Rockefeller travaille sur un programme de financement de recherches ciblées intitulé : mobilisation de ressources pour lancer une deuxième révolution en matière de contraception. L'objectif de ce programme est de comprendre plus précisément la structure des coûts de l'offre de services de planification familiale et autres services de soins de santé primaire aux habitants des pays en développement afin de mettre en place un

jeu essentiel de données pour estimer les ressources qu'il faudrait mobiliser sur le plan international.

#### IV. QUESTIONS CONCERNANT LA COLLECTE D'INFORMATIONS À PROPOS DES RESSOURCES

59. Il va falloir assurer un suivi attentif de la mobilisation des ressources requises pour la mise en œuvre du Programme d'action. Il faudrait mettre au point un mécanisme à orientation pratique pour coordonner le travail des agences multilatérales et autres. Le FNUAP a déjà mis en place un système de suivi des montants d'aide internationale destinée aux programmes concernant la population et le développement. Ce système devrait être perfectionné et amélioré suivant les besoins pour que ce suivi des montants d'aide financière internationale à ce type de programmes soit plus précis, comme en a décidé la Deuxième Commission de l'Assemblée générale en décembre 1995.

60. Comme on l'a déjà mentionné, il n'existe pas jusqu'à présent de moyens d'obtenir régulièrement des données sur les flux de ressources intérieures consacrées aux programmes en matière de population et de développement. Il serait souhaitable de mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la mobilisation des ressources intérieures afin d'obtenir un tableau complet de l'ensemble des ressources destinées aux activités en matière de population et de développement. Un tel ensemble de données, une fois mis en place, permettrait de compléter les efforts déployés parallèlement pour obtenir de meilleures estimations des ressources requises au niveau national et, ultérieurement, d'établir une meilleure collaboration entre les donateurs pour répondre aux besoins de chaque pays. Un tableau complet des flux de ressources faciliterait aussi le suivi de l'application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale dans laquelle tous les pays sont priés instamment d'examiner leurs priorités actuelles en matière de dépenses en vue de verser des contributions additionnelles pour l'exécution du Programme d'action. Les opinions de la Commission de la population et du développement serviront utilement à la mise au point de ce système.

61. La classification des activités en matière de population des divers donateurs pose un autre problème eu égard à une évaluation correcte des ressources financières disponibles. Quoique des efforts soient en cours pour améliorer et coordonner les divers systèmes de classification actuellement employés en fonction des éléments du Programme d'action relatifs à la population, il n'a pas encore été possible de tenir pleinement compte du souhait de concevoir des définitions standard pour rendre compte des flux de ressources apportés aux activités concernant la santé génésique, y compris la planification familiale et la santé sexuelle, suivant le détail du Programme d'action. Ces questions devront être résolues si l'on veut pouvoir réaliser une évaluation coordonnée des flux de ressources intérieures et internationales.

62. De surcroît, il reste beaucoup à faire pour coordonner les informations obtenues à propos des ressources dont chaque pays a besoin afin d'exécuter les recommandations du Programme d'action. Les agences donatrices, bilatérales, comme multilatérales, envoient souvent des missions d'identification et d'examen dans les pays en développement. Quoique ces missions ne mettent le plus souvent l'accent que sur certains éléments spécifiques de la composante du Programme d'action relevant de la population, leur évaluation des besoins actuels et futurs de ressources pour le développement pourrait être utile afin d'estimer les besoins des pays en matière de population. Les efforts de suivi de l'exécution du Programme d'action seraient facilités par une meilleure

coordination de la compilation de toutes ces informations pour en faire une base globale de donnée.

#### V. CONCLUSIONS

63. La mise en application du Programme d'action a évolué de trois façons distinctes. Premièrement, la communauté internationale des donateurs a démontré son intérêt pour le Programme d'action ce qui a permis de réaliser des progrès significatifs dans son exécution. Deuxièmement, il semble bien que des flux croissants de ressources constituant l'aide extérieure soient affectés aux activités en matière de population. Enfin, les gouvernements des pays, qui sont les acteurs les plus importants, sont en train de formuler des politiques en matière de population et de développement remodelées et mises à jour en fonction des objectifs du Programme d'action. Les informations compilées pour préparer le présent rapport indiquent que plusieurs pays en développement, malgré une situation économique peu favorable, ont augmenté les ressources intérieures consacrées aux activités en matière de population ou manifesté le désir de mobiliser des ressources à cette fin. Cependant, tant que l'on aura pas compilé de façon plus systématique les données concernant les flux de ressources intérieures, le tableau de la mobilisation de ressources dans les pays en développement restera fragmentaire et incomplet.

64. Les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action sont évidents sur plusieurs fronts. Cela va des consultations de haut niveau sur la mobilisation de ressources à la création d'une équipe de travail interorganisations chargée de rendre le Programme d'action opérationnel, aux services de soutien technique offerts aux gouvernements, tandis qu'une coalition de partenaires des organisations multilatérales, des gouvernements et des organisations non gouvernementales est en train de se mettre en place afin d'assurer la réalisation des fins du Programme d'action.

65. Toutefois, malgré ces résultats encourageants, la réussite de l'exécution du Programme d'action va dépendre de la mobilisation de ressources. Des ressources supplémentaires sont requises d'urgence pour mieux déterminer les besoins qui restent à satisfaire en matière de population et de développement, dont les soins de santé génésique, avec les services et la formation pour la planification familiale et la santé sexuelle, et pour répondre à ces besoins, tout en suivant la demande croissante d'amélioration des programmes en termes de qualité et de couverture. L'Afrique subsaharienne, certaines parties de l'Asie et les pays les moins développés du monde entier vont avoir besoin d'une part beaucoup plus importante des ressources en provenance de la communauté internationale. Quoique plusieurs pays aient déjà fait des annonces louables d'augmentation des fonds offerts aux activités en matière de population, la tendance de l'aide publique au développement ces dernières années a été à la stagnation et, à quelques exceptions près, l'on ne signale guère de progrès vers la cible de 4 % de l'APD consacrés aux activités pour la population et le développement. En règle générale, les donateurs devraient encore revoir leurs politiques d'aide au développement et augmenter en conséquence les ressources destinées aux activités concernant la population dans le monde.



---

Notes

<sup>1</sup> Cette section s'inspire en bonne partie de données figurant dans les Rapports du FNUAP sur l'assistance mondiale en matière de population, ainsi que de données inédites.

<sup>2</sup> Les "fonds principaux" sont ceux offerts par les principaux donateurs d'aide aux activités en matière de population au cours de l'année indiquée.

<sup>3</sup> Il convient de faire observer que la majeure partie de l'assistance multilatérale apportée par le système des Nations Unies, en dehors de celle apportée par le FNUAP, est consacrée à des activités interrégionales.

<sup>4</sup> Dans cette section, ce sont les dépenses annuelles qui sont utilisées et non les engagements. Les fonds principaux, que l'on a vu plus haut, sont des engagements. Quelle que soit l'année, la différence entre fonds principaux et dépenses finales est souvent importante. Cela s'explique parfois par les délais qui se produisent lorsqu'un donateur principal remet des fonds à un donateur intermédiaire ou lorsque l'on utilise des définitions différentes de l'assistance aux activités en matière de population et de l'exercice budgétaire. Les prêts de la Banque mondiale ne sont pas inclus puisqu'ils sont généralement distribués sur plusieurs années.

Tableau 1

Aide publique au développement (APD) et part d'assistance aux activités en matière de population pour les principaux pays donateurs, 1993

Donateur	Total APD (en millions de dollars É.-U.)	APD en pourcentage du PNB	Aide aux activités de population (en millions de dollars É.-U.)	Aide aux activités de population en pourcentage de l'APD
Norvège	1 014	1,01	42,9	4,22
États-Unis	9 721	0,15	366,6	3,77
Finlande	355	0,46	8,8	2,47
Danemark	1 340	1,03	29,5	2,19
Suède	1 769	0,98	37,0	2,09
Royaume-Uni	2 908	0,31	47,2	1,62
Luxembourg	50	0,36	0,8	1,58
Pays-Bas	2 525	0,82	37,5	1,48
Canada	2 373	0,45	24,7	1,04
Suisse	793	0,33	6,2	0,77
Nouvelle-Zélande	98	0,25	0,8	0,77
Japon	11 259	0,27	83,2	0,73
Allemagne	6 954	0,37	50,7	0,73
Australie	953	0,35	6,4	0,67
Italie	3 043	0,31	17,6	0,58
Belgique	808	0,39	2,3	0,28
France	7 915	0,63	13,4	0,17
Autriche	544	0,30	0,8	0,15
Espagne	1 213	0,25	0,6	0,05
<b>Total</b>	<b>55 633</b>	<b>0,30</b>	<b>777,0</b>	<b>1,40</b>

Source: Rapport sur l'assistance mondiale en matière de population, 1993 (New York, Fonds des Nations Unies pour le développement, 1994)

Tableau 2

Tendances de l'assistance en matière de population  
par source de financement, 1990 - 1993  
(en millions de dollars É.-U.)

	1990	1991	1992	1993
Aide bilatérale	669	774	766	777
Aide multilatérale	86	102	54	66
Aide privée	48	76	106	124
Banque mondiale	169	354	107	344
Total	972	1 306	1 033	1 310

Source: Rapport du FNUAP sur l'assistance mondiale en matière de population, 1993 (New York, 1994)

Note : Les chiffres étant arrondis, les additions ne sont pas toujours exactes